# CONCOURS ILLUMINATION

du 28 novembre 2020 au 8 janvier 2021

## RÈGLEMENTS ET FONCTIONNEMENT

Pour rendre notre village féérique tout en ayant du plaisir, la Municipalité de Sainte-Eulalie lance un nouveau défi à ses citoyens, le « Concours Illumination de Noël » où chacun est invité à décorer sa maison.

1- PÉRIODE D'INSCRIPTION: Du 28 novembre au 23 décembre à midi

Les inscriptions auront lieu du 28 novembre au 23 décembre à midi par l'entremise d'un formulaire en ligne.

Formulaire d'inscription en ligne : <a href="https://forms.gle/LJFxUvs6hqGHQsyT8">https://forms.gle/LJFxUvs6hqGHQsyT8</a>

 Pour participer au concours, vous devez être résidents de la Municipalité de Sainte-Eulalie et être âgé de plus de 18 ans en date du 28 novembre 2020;

Une seule inscription par adresse est autorisée;

• Toutes les sections du formulaire doivent être complétées afin d'être valide. Si vous le souhaitez, vous pouvez nous faire parvenir une photo de vos décorations à loisirs@sainte-eulalie.ca. La photo est non-obligatoire. Elle est ajoutée à titre optionnel à votre adresse dans le formulaire des votes;

• À partir du 24 décembre, les adresses inscrites seront annoncées et publiées sur nos différents réseaux (page Internet de la Municipalité, page Facebook) afin d'encourager la population de voter.



• Lors de la période des votes, un photographe professionnel mandaté par la Municipalité de Sainte-Eulalie fera la tournée des adresses participantes pour photographier les décorations. Ces photos seront utilisées pour l'annonce des gagnants et à titre promotionnel. Dans le formulaire d'inscription, il est important d'autoriser la prise de photos.

• Tous les membres du conseil et les employés municipaux ne sont pas admissibles au

concours.

## 2- LE JURY EST LE PUBLIC: Du 24 décembre au 08 janvier

Du 24 décembre au 8 janvier, toute la population est invitée à faire la tournée des adresses participantes et à voter en ligne. Il sera également possible de voter en personne au bureau municipal du 4 au 8 janvier, durant les heures d'ouverture du bureau.

### Formulaire de votre en ligne : https://forms.gle/hZNKNnyyXQvtwuMw9

- Le 24 décembre au matin, la liste des adresses participantes sera dévoilée en ligne (site Internet et page Facebook);
- Toute la population est autorisée à voter, même les gens habitant à l'extérieur de la Municipalité de Sainte-Eulalie;
- Les votes se font avec votre **adresse postale**. Un vote par adresse postale est autorisé (un vote par famille);
- Les deux adresses participantes qui auront cumulées le plus de vote seront les gagnants. S'il y a égalité avec les deux adresses gagnantes, un tirage au sort sera effectué pour déterminer le premier et le second prix.
- Cinq prix supplémentaires de participation seront tirés au hasard parmi toutes les adresses inscrites au concours. Les deux gagnants du vote du public ne sont pas admissibles pour les prix de participation.

#### PRIX POUR LES GAGNANTS

1er prix : (valeur totale de 440 S)

- Forfait <u>escapade hiver en famille</u> au Manoir du lac William (2 adultes et 2 enfants), une nuitée
  - 1 ensemble de jeu serpents-échelles

**2e prix**: (valeur totale de 190 S)

- Certificat-cadeau à l'Érable Rouge-Patinage en forêt;
- 1 panier-cadeau avec des produits d'ici;
- 1 ensemble de jeu serpents-échelles.

**5 PRIX DE PARTICIPATION** – 5 ensembles de jeu serpents-échelles (valeur de 40 S par prix)

## 3- DÉVOILEMENT DES GAGNANTS: Le 19 janvier à midi

Les gagnants seront dévoilés le 19 janvier à midi sur la page Facebook de la Municipalité de Sainte-Eulalie par le biais d'une vidéo. Les gagnants seront par la suite contactés par voie téléphonique.

Pour toute question concernant le concours, veuillez-vous adresser à Joliane Delisle à l'adresse courriel suivante : loisirs@sainte-eulalie.ca.

2 prix du public 5 prix de participation

Valeur totale.
+ de 800 \$